

# RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025

Étaient présents : Mme LACELLE, Mrs G.CHAPUT, DUBRANLE et PARROT (arrivé en séance à partir du point « Effacement de dettes suite à insuffisances d'actifs rendues par le Tribunal Judiciaire de Guéret »), adjoints au Maire, Mme PATURAUD, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, DESMAISON et F.CHAPUT (arrivé en séance à partir du point « Rapport sur l'assainissement collectif de l'année 2024 »).

Étaient excusés : Yves AUMAITRE, Maire, Aude HUBERSON, Françoise CLAVAUD et Nicolas BATISE.

## ➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

## ➤ CONSTRUCTION DE LA PHARMACIE : AVENANTS

- Avenant : Le 1er Adjoint au Maire informe le conseil municipal que la société Eiffage Construction a fait savoir qu'elle n'établira pas de refacturation aux entreprises titulaires du marché public au titre du « compte prorata », ce qui entraîne une moins-value pour le lot n°4 « Couverture Bardage » de 735,65 € HT, soit 882,78 € TTC. Accord unanime du conseil municipal pour cette moins-value.

- Avenant : Le 1er Adjoint au Maire indique qu'après réflexion et par mesure de sécurité, il a été décidé de remplacer les stores d'occultation des 4 petites fenêtres par des volets roulants. Il a donc été nécessaire de demander à l'entreprise titulaire du lot n° 5 « Menuiseries extérieures Aluminium – Brise soleil » de porter les modifications demandées. Coût total de ces modifications : 471.80 € HT, soit 566,16 € TTC. Accord unanime du conseil municipal pour cette plus-value

## ➤ SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ET SUITE À DONNER

Le 1er Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) a été approuvée lors d'une précédente réunion du conseil municipal. Il indique que la consultation, selon la Procédure Adaptée, a été lancée et que l'ouverture des plis qui a eu lieu le 2 juillet dernier s'est avérée fructueuse. Après analyse des 3 offres reçues, la commission de l'AEP et de l'assainissement a retenu la proposition de l'entreprise ayant obtenu, au regard des critères de jugement des offres, la note la plus élevée. Le coût total de cette opération s'élève à 34.072,50 € HT, soit 40.887,00 € T.T.C. Cette opération est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Creuse à hauteur respectivement de 50 % et 10 % du montant total HT de l'opération ; elles seront donc sollicitées. L'ensemble de ces éléments est accepté et validé, à l'unanimité, par le conseil municipal.

## ➤ CCPS : MISE À JOUR DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ SOSTRANIEN

Le 1er Adjoint au Maire rappelle que par délibération du 22 décembre 2022, notre commune a approuvé la création au 1er avril 2023 du service commun – le Centre d'Instruction Mutualisé – chargé de l'instruction des ADS ainsi que la convention se rapportant à ce service. Il indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien vient de

modifier trois points de cette convention. Après les avoir énumérés et détaillés, à savoir modification du système de facturation, modification du calendrier d'exercice du Centre d'Instruction Mutualisé et intégration de l'obligation de numérisation des documents des demandes d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier la convention portant sur ces trois points.

#### ➤ **REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ACQUISITIONS**

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de rembourser à deux adjoints au Maire la somme de 80,10 € pour le premier et de 220,42 € pour le second, sommes correspondantes aux dépenses engagées sur leurs fonds personnels.

#### ➤ **EFFACEMENT DE DETTES SUITE À INSUFFISANCES D'ACTIFS RENDUES PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET**

- Le conseil municipal approuve l'effacement de dettes pour des créances éteintes selon les états transmis par les services du SGC de La Souterraine pour un montant total de 4.867,38 €. Il précise que ce montant est réparti à hauteur de 4.089,55 € sur le budget principal et de 777,83 € sur le budget eau/assainissement.

- Le conseil municipal approuve l'effacement de dettes pour des créances éteintes selon des états transmis par les services du SGC de La Souterraine d'un montant global de 11.492,10 €. Il précise que ce montant est réparti à hauteur de 11.118,94 € sur le budget principal et de 373,16 € sur le budget eau/assainissement. Le 1er Adjoint au Maire indique que pour ce dossier, notre commune est autorisée à poursuivre le recouvrement d'une partie de cette somme conformément au jugement du 14 mai 2024 rendu par le Tribunal Judiciaire de Guéret et confirmé par le jugement de la Cour d'Appel de Limoges rendu le 4 septembre 2025. Le montant exact à facturer aux débiteurs identifiés dans lesdits jugements sera établi par un commissaire de justice qui délivrera par la suite le commandement de payer.

#### ➤ **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : CONVENTION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE**

Le 1er Adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public, notamment la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) au sens du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. Il rappelle également que les services du Centre de Gestion de la fonction publique de la Creuse (CDG23) proposent un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de ce document par le biais d'une convention de partenariat. Après en avoir entendu les termes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager cette démarche avec la collaboration du CDG23. Coût estimé de cette opération : 1.560 €. Le Comité Technique Social a émis un avis favorable sur ce dossier.

#### ➤ **CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES : RÉVISION DE L'ARRÊTÉ DE CLASSEMENT POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté pour le département de la Creuse de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Ce classement permet de déterminer, après consultation des communes, les secteurs affectés par le bruit et situés au voisinage de ces infrastructures, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. Pour notre département, le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

a été établi par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 1999, c'est la raison pour laquelle il est révisé afin d'être mis à jour.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE SUITE À PROMOTION INTERNE**

Le conseil municipal confirme son acceptation, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en considération le mouvement de poste dû à une promotion interne en 2024. Le Comité Technique Social a émis un avis favorable sur ce dossier.

➤ **RAPPORT SUR L'EAU 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de distribution d'eau potable de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LE SYNDICAT MIXTE DORSAL POUR L'ANNÉE 2024**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du syndicat mixte Dorsal le versement de la redevance d'occupation du domaine public de la commune pour un patrimoine arrêté au 31/12/2024 ; elle s'élève à 291,97 €.

➤ **CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIÈRE COMMUNE MAIRIE/LOGEMENT/ COMMUNAL/POSTE**

L'entretien de la chaudière à fuel qui alimente la mairie, la poste et le logement de la poste sera confié, pour l'année 2025/2026, à l'entreprise PARBAUD de La Souterraine, société ayant donné satisfaction.

➤ **GÎTES DE FRANCE : ADHÉSION 2026**

Le conseil municipal maintient la décision de confier la promotion et la commercialisation des 4 Habitats Légers de Loisirs installés aux abords de l'étang de la Chaume à l'agence Gîtes de France Creuse. Les tarifs de location seront augmentés de 5 % (arrondis à l'euro le plus proche) et la période d'ouverture est fixée du 28 mars 2026 au 27 septembre 2026 inclus.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION**

La demande de subvention présentée par « Rugby Club Dunois » est rejetée. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et aux établissements scolaires.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

- Bâtiment de la supérette : une première offre de prix nous est parvenue pour équiper ce bâtiment d'une climatisation. Les consultations se poursuivent.

- Logement communal sis Place Des Erables : le conseil municipal valide, à l'unanimité, les travaux de la douche du logement afin qu'elle réponde aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Une augmentation du loyer à hauteur de 30 € par mois sera appliquée dès lors que ces travaux d'amélioration seront réalisés.

- Evolis 23 – Mission « Voirie » : le conseil municipal est informé que le Comité Syndical d'Evolis 23 a accepté le retrait de notre commune du syndicat pour la mission « Voirie » ; 20 autres communes ont également pris la même décision. Il est précisé que notre demande doit être

maintenant soumise pour avis aux communes adhérentes du syndicat qui devront se prononcer dans un délai maximum de 3 mois. A titre d'information, il est indiqué que le comité syndical a retenu le scénario 1 pour la poursuite de la mission « voirie » malgré un large choix prononcé pour le scénario 2 (voir le compte rendu du 4 juillet 2025 pour le détail des scénarios).

- Publication des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel de notre commune : suite à la correspondance d'une administrée portant remarque sur le mode de la publication de nos actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, le conseil municipal maintient, à l'unanimité, sa décision prise par délibération du 11 mai 2022 et conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de rendre public ces documents par voie d'affichage.

- Sensibilis'Haie : l'opération « sensibilis'haie » mise en place à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité est reconduite pour cette année. Aussi, le conseil municipal accepte de participer à nouveau à cette opération : la haie existante sera prolongée. Il sera également demandé le remplacement des plants morts.

Les autres affaires diverses sont consacrées au succès de la borne de recharge pour véhicules électriques (62 recharges enregistrées sur 3 mois), à la mise en place des écluses sur la RD 70 « Route de La Chaume », aux travaux de point à temps en cours de réalisation sur les routes de notre commune et au choix d'un dossier pour l'attribution d'un logement locatif social au lotissement Les Autards.